

Logo Sézanne

Sézanne, le

Madame Olivia Grégoire
Ministre déléguée chargée des
Petites et Moyennes
Entreprises, du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme
139 rue de Bercy
75012 PARIS

Lettre recommandée avec accusé de réception n°

Objet : Sézanne – Projets éoliens en Champagne

Madame la Ministre,

En tant que commune viticole membre de l'appellation Champagne, Sézanne veille à contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne.

En sa qualité de bourg-centre de la région viticole des Coteaux du Sézannais, Sézanne participe aux actions de promotion du terroir, du nom, du produit Champagne.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. A ce titre, Sézanne s'est alliée à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne afin d'entreprendre un travail de valorisation des paysages viticoles de la Champagne.

Le développement éolien important sur l'aire d'appellation a conduit Sézanne et beaucoup de communes du sud-ouest marnais à exercer une vigilance accrue des propositions de projets éoliens pour protéger le vignoble champenois.

En effet, nous ne comptons pas moins de 1149 éoliennes installées ou autorisées dans l'Aire d'influence paysagère des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dont 86 éoliennes construites ou autorisées sur des communes de l'AOC Champagne et 635 éoliennes construites ou autorisées dans un rayon de 10km des communes de l'AOC Champagne.

Dans ces conditions, les projets représentent une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Nous sollicitons votre plus grande vigilance concernant la délivrance d'autorisations de parcs éoliens, notamment sur une série de projets localisés dans la zone d'exclusion en proximité des Coteaux du Sézannais : le parc éolien de la Grande Plaine à Pleurs et Linthelles, le parc éolien Energie des Pidances à Bannes et le parc éolien de Fère Champenoise.

En conséquence, compte tenu de l'impact que de telles installations pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, nous affirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation de ces parcs éoliens à proximité immédiate du vignoble et son impact sur l'œnotourisme.

La délibération adoptée à *l'unanimité/majorité (à modifier en fonction du vote)* que vous trouverez en pièce jointe et le fait que les représentants des deux groupes d'opposition cosignent ce courrier montre l'adhésion pleine et entière à cette volonté de conserver nos paysages et leurs attraits touristiques.

Nous avons également adressé ce courrier à Madame Elisabeth Borne, Première Ministre et à Monsieur Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Vous remerciant par avance de tout l'intérêt que vous porterez à ce sujet d'importance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Sacha Hewak
Maire de Sézanne
Vice-président de la CCSSOM en charge de la promotion et du développement touristique

Vincent Léglantier
Conseiller municipal de Sézanne
Conseiller communautaire de la CCSSOM

Thomas Adnot
Conseiller municipal de Sézanne

Copie pour information :

- *Monsieur Henri Prévost, Préfet de la Marne*
- *Madame Emmanuelle Guénot, Sous-Préfète de l'arrondissement « Epernay – Sézanne »*
- *Monsieur Charles de Courson, Député de la Marne*